

ce patronage. La réforme du service civil extérieur aura donc deux résultats directs. Le premier et le plus important sera l'amélioration du service par la classification et le choix des employés, non suivant leur mérite politique, mais d'après les qualifications exigées par la Commission du Service civil; l'autre, celui que je citais tantôt, sera de soulager les députés d'une besogne que la plupart d'entre eux se résignaient à accepter comme une de ces nécessités fâcheuses de la vie publique.

Je ne veux pas clore ces quelques remarques sans donner mon appréciation du programme de construction navale du Gouvernement qui fut annoncé il y a quelques semaines, par l'honorable Charles Ballantyne, ministre de la Marine. Je puis dire sans exagération qu'un frisson de joie et d'orgueil a secoué tous les vrais patriotes à l'énoncé de cette politique hardie dont la réalisation aura une influence considérable sur nos destinées.

Le développement de notre marine marchande entraînera inévitablement la coordination de tous nos moyens de transports, assurera le maintien et l'accroissement de notre commerce avec l'étranger, fera la prospérité de nos ports de mer, et compensera dans une large mesure les sacrifices matériels que nous aurons faits pendant la guerre actuelle.

C'est pourquoi je tiens à féliciter le Gouvernement, et plus particulièrement l'honorable ministre de la Marine, qui était bien l'homme le mieux qualifié pour mettre à exécution un programme de cette envergure.

Ne voulant pas abuser de la patience de cette honorable Chambre, je passe sous silence plusieurs sujets mentionnés dans le discours du Trône et non les moins importants. Je laisse à l'honorable second de l'adresse le soin de traiter les questions de chemins de fer, de l'immigration et de la colonisation, qui intéressent si vivement les provinces de l'Ouest.

Je désire vous remercier, monsieur le président, ainsi que mes honorables collègues, pour l'attention que vous avez prêtée à mes modestes paroles et, avant de prendre mon siège, avec votre permission, je dirai un mot dans la langue qui est celle de la majorité de cette Chambre:

(Traduction.)

Messieurs les sénateurs, avant de reprendre mon siège, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots dans une langue qui est mieux comprise par la majorité de cette Chambre. En conformité d'une coutume établie depuis l'établissement de la Confédération, j'ai cru devoir avec fierté, dans une

l'hon. M. L'ESPERANCE.

circonstance aussi solennelle et importante que celle-ci, m'exprimer dans ma langue maternelle. Mais je dois dire qu'il est quelque peu gênant, pour celui qui s'adresse à un auditoire, de sentir que la langue dont il se sert n'est pas comprise par la grande majorité de ses auditeurs. J'espère, cependant, que la coutume de se servir alternativement de nos deux langues officielles en proposant et secondant l'adresse en réponse au discours du Trône, sera toujours rigoureusement suivie, avec, toutefois, ce changement, si la chose est possible, que l'usage de la langue française, dans ce Parlement, ne sera pas toujours restreint ou réservé aux membres d'origine française de cette Chambre. A la suite de la grande et terrible guerre qui a si étroitement uni nos immortelles mères patries—la France et l'Angleterre—est-ce trop espérer que le doux parler de la France devienne plus populaire, ici, et soit désormais plus universellement enseigné en Canada, afin que nous puissions mieux nous comprendre les uns les autres et réaliser cette union fructueuse et durable rêvée par les pères de la Confédération.

L'honorable EDWARD MICHENER: Honorables messieurs, j'ai l'honneur d'appuyer la proposition si habilement présentée par notre honorable collègue.

Quand je vois autour de moi des hommes d'une si longue et si distinguée expérience parlementaire, quand je me rappelle les hommes d'Etat qui, comme membres de cette Chambre, ont tant contribué à la grandeur de ce pays, j'apprécie d'autant plus l'honneur de siéger au Sénat du Canada. Nous, nouveaux venus en ce corps illustre, nous ne pouvons avoir de plus hauts desseins que d'imiter les hommes qui y ont dépensé, au service du pays, tout leur temps, toute leur énergie.

Le Parlement du Canada, depuis la Confédération, ne s'est jamais trouvé en face de responsabilités telles que les présentes, dans la poursuite de la lutte pour la conservation de nos libertés. Non seulement le Gouvernement a-t-il la tâche énorme de la poursuite de la guerre, mais de la guerre même ont surgi de grandes questions sociales et économiques, auxquelles il se doit intéresser.

Nous approuvons de tout cœur le sentiment exprimé dans l'adresse à savoir "que l'effort qui nous reste encore à accomplir demande de notre part la plus ferme résolution, mais que cependant nous le saurons accomplir, si nos cœurs sont aussi énergiques et notre courage aussi indomptable